



Conseil d'établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice



Procès-verbal

Séance du mardi 8 décembre 2021 à 20h00

Buvette du collège de la Concorde, Chavannes-près-Renens

Présences : M. Jean CEPPI – Mme Anne MERMINOD – Mme Florence POJER – M. Amaury DAELE – M. Bertrand DE RHAM – Mme Ilaria PRETELLI – Mme Mirela VERSCHUEREN – M. Rabia AMOR – M. Neal GAUVIN – M. Dimitri TORREGROSSA – M. Vincent JOST – Mme Alexandra MONNOT – Mme Aroua THEBTI – Mme Karolina BOJKOWSKA – Mme Stefania HOFMANN – Mme Janik ALTHAUS – M. Christophe DONY – M. Stéphane GABRIEL – M. Robin NICHELE – Mme Marcia TAPIA

Excusés : -

Absents : -

Invités : M. Grégoire PERSON, M. Cédric VENETZ (Travailleurs sociaux de proximité)

Procès-verbal : Danielle Menoud

1. Accueil

Madame MERMINOD ouvre la séance, elle souhaite la bienvenue à tout le monde pour cette nouvelle législature.

2. Liste de présence et tour de table pour se présenter

Conformément à ci-dessus

3. Adoption de l'ordre du jour

Les points 9 et 10 sont intervertis afin de laisser les invités libres de partir après leur intervention.
Ainsi modifié, l'ordre du jour est adopté.

4. Adoption du procès-verbal du 8 juin 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. Désignation du/de la Président/e

La routine prévoit qu’alternativement les communes de Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice se passent la présidence du Conseil d’établissement. C’est donc M. Jean CEPPI, Municipal de Chavannes-près-Renens qui prend la présidence à l’unanimité.

6. Désignation du/de la Vice-président/e

Également selon la routine, Mme Anne MERMINOD, Municipale de Saint-Sulpice accède à la Vice-présidence à l’unanimité des membres présents.

7. Désignation du/de la Secrétaire

Mme Danielle Menoud est seule candidate à ce poste. Mme Martine ROBERTO, ancienne secrétaire est remerciée pour son travail. Elle garde néanmoins son poste jusqu’au 9 février 2022. Une boîte de chocolat leur est offerte à toutes les deux.

Il est demandé à l’assemblée l’autorisation d’enregistrer la séance afin d’aider à la rédaction du procès-verbal. L’audio est effacé dès l’adoption du procès-verbal.

M. Jean CEPPI préside la suite de la séance.

8. Validation du courrier électronique, des envois des procès-verbaux et convocations par email.

Par souci d’économie de papier, il est adopté que dorénavant l’envoi des convocations, ordre du jour et procès-verbaux se fera par courriel.

9. Présentation des travailleurs sociaux de proximité et de l’éducateur en milieu scolaire

M. Grégoire PERSON, qui partage son temps de travail entre les communes d’Ecublens (50 %), Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice (50 %), se présente. Sa mission est principalement scolaire.

M. Cédric VENETZ et Mme Marcia TAPIA, sont sur le terrain à Chavannes-près-Renens. Ils sont engagés pour la commune de Chavannes et interviennent sur mandat dans les classes de 7-8P de St-Sulpice. Ils s’occupent du centre des jeunes (CP22), du studio d’enregistrement, de la prévention-médiation, du projet réfectoire.

Il leur est posé quelques questions concernant surtout les problèmes de harcèlement scolaire.

Mme HOFMANN parle d’une augmentation du taux des éducateurs en milieu scolaire. Le budget doit encore être voté.

Les trois intervenants sont remerciés chaleureusement pour leur travail.

10. Communication de la Direction

Mme Stefania HOFMANN se présente. Elle vient d’être nommée (scoop) Directrice de l’Etablissement scolaire de Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice en remplacement de M. Didier SIEBER. Elle nous parle des mesures de lutte contre la pandémie, des restrictions et actions à mettre en place pour les écoliers par rapport à la vie scolaire, les camps de sport. Il est discuté des alternatives aux camps.

11. Choix des deux demi-journées de congé

Le choix se porte sur le mercredi avant l'Ascension (25 mai 2022) et le vendredi avant les vacances scolaires d'été (1^{er} juillet 2022).

Il est discuté de changer la date de décision et de mettre celle-ci à la séance du mois de mai. La décision est validée à l'unanimité.

12. Date de la prochaine séance : le mardi 8 février 2022 à 20H00 à Saint-Sulpice

La secrétaire annonce qu'elle sera en vacances à cette date-là. Mme Martine ROBERTO restera en poste jusqu'à cette date.

13. Divers et propositions individuelles

M. Dimitri TORREGROSSA s'inquiète que petits et grands soient dans le même lieu pour les récréations. En effet, les uns n'ont pas les mêmes jeux que les autres et cela pourrait être dangereux pour les enfants. Il lui est répondu que des pistes de réflexion sont en cours et que chaque bâtiment a sa propre configuration, une solution sera étudiée pour chaque bâtiment.

M. Christophe DONY demande quand aura lieu les travaux de réfections du collège de La Planta (côté salles de classes). M. CEPPI lui répond qu'une réflexion est en cours vu que la partie sports est bientôt terminée. Il sera préparé un préavis qui devra passer au Conseil communal.

Concernant l'affichage numérique dans les classes voulue par le canton, cette directive sera mise en place au fur et à mesure des rénovations de classes.

M. Bertrand DE RHAM donne l'idée que quelques membres du conseil des élèves regroupant les délégués de classe pourraient participer aux séances du Conseil d'établissement. Mme la Directrice soutient cette idée.

M. Rabia AMOR demande pour que le cheminement scolaires soit abordé par le conseil des délégués. Et que les élèves puissent présenter cette problématique. Mme Anne MERMINOD trouve l'idée bonne. Il est mentionné qu'à Vevey ça a été fait. Pour Chavannes et St-Sulpice il y a des enseignants qui s'occupent de ce Conseil des délégués. L'idée est soutenue, les enseignants qui coachent le Conseil des délégués pourraient les préparer à cet entretien afin qu'ils puissent présenter leurs réflexions quant aux différentes problématiques. Il est décidé de mettre un point à l'ordre du jour de la prochaine séance afin d'en discuter. La Direction organisera ce point.

Mme Ilaria PRETELLI demande s'il y a un « Réseau renouveau » à Chavannes et St-Sulpice et des échanges entre bibliothèque et si celles-ci sont fréquentées. Mme HOFMANN lui répond que le Réseau renouveau, oui, les échanges non pas encore et la fréquentation est très bonne. Par contre, le prêt de documents en ligne n'est pas d'actualité car cela s'adresse à partir du niveau gymnase.

M. Vincent JOST annonce qu'il y a peu de bonnes remontées par rapport au réfectoire du collège de La Planta tant au niveau de la qualité que de la quantité. Il propose un sondage à l'attention de tous les enfants. M. Jean CEPPI parle de la répartition des tâches administratives afin que les questions soient posées aux bonnes personnes (M. Eduardo CAMACHO-HÜBNER étant le Municipal en charge). La préoccupation doit être envisagée largement, ce qui satisfait les parents, n'est pas ce qui satisfait les enfants et inversement. Mme Anne MERMINOD dit qu'une enquête a été faite auprès des élèves fréquentant le réfectoire, une deuxième enquête a été envoyée aux

parents de Saint-Sulpice. S'il y a un problème, il faut le détecter. Aligro est un gros problème car les enfants ont accès à la malbouffe trop facilement. Il y a un manque de micro-onde. Il serait intéressant que les délégués de classe préparent l'enquête afin que leurs pairs soient plus honnêtes dans leurs réponses.

M. Vincent JOST pose la problématique des natels (et montres connectées) à l'école. Il est interdit d'avoir des natels en classe, au réfectoire, dans la cour de l'école et durant les heures d'école. Ils peuvent être éteints dans leur sac. Ils sont confisqués en cas de prise sur le fait. A Neuchâtel il y a une charte d'utilisation des objets connectés (tablettes, natels, montres connectées). Il y a la Directive 164 de Mme Cesla AMARELLE qui définit : pas de natel dans l'enceinte de l'école. Pour le CP22 (en dehors des heures scolaires) c'est autorisé, mais c'est un autre sujet. Une conférence sur cette problématique pourrait être utile mais risque de convaincre les convaincus. Un réseau de parents pourrait transmettre ces informations. En éduquant et en accompagnant les parents à les sensibiliser à ces problématiques. Les enfants qui n'ont pas accès aux réseaux sociaux, à la connectivité sont souvent exclus et là commence le harcèlement. C'est vraiment un problème de santé. Il est demandé ce qui se passe dans le cas où un enfant refuse de donner son natel ? Les enseignants ne peuvent pas les obliger. Il est proposé qu'une conférence avec le témoignage d'enfants qui étaient accros serait utile à présenter en classe. Il s'agit d'un problème de société qui n'est pas limité aux enfants. Il faut plutôt leur expliquer comment faire avec et voir tous les risques liés à cette addiction. Certaines personnes pensent que c'est le rôle de tous (éducateurs, enseignants, parents). Le règlement doit être suivi strictement. M. le Président propose de définir quel est le plan d'action du Conseil d'établissement : des conférences avec des témoignages, prévention, sensibilisation. Il faut mettre en place des stratégies pédagogiques. Il ne faut pas charger entièrement les parents, ni entièrement les professeurs, ni entièrement les éducateurs. La charte à signer par les parents et les enfants est une sorte de prise de conscience. Mme Stefania HOFMANN dit que dans l'agenda de l'enfant il y a déjà des phrases qui doivent être signées par les parents et l'enfant. Mme Anne MERMINOD propose qu'un groupe de travail soit créé afin d'étudier les propositions concrètes sur cette problématique. Le groupe des parents pourrait s'en charger. Les enseignants ont besoin de pouvoir s'appuyer sur un règlement.

M. Vincent JOST propose pour une prochaine fois, un projet sur la bienveillance à l'école. Ça pourrait être le programme de la législature afin que tous les acteurs de l'école puissent en être conscients. Il est signalé que peut-être il existe quelque chose qui existe déjà par le PPLS, d'autres instances et de rassembler tous les acteurs et actrices de toutes les branches. Le Conseil d'établissement est un bon endroit pour parler de ça car tous les acteurs sont représentés (sauf élèves). Idée : inviter des personnes qui viendront présenter leur travail ou leur réflexion.

Aucun autre divers n'étant demandé, la séance est levée à 22h05.

Au nom du Conseil d'établissement scolaire

primaire et secondaire

de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice

Présidence :



Jean CEPPI

Secrétariat :



Danielle Menoud